

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION**  
**Route Départementale 975« Route de Bourg »**

2023.07

**Le Maire de la Commune de MALAFRETAZ****VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1**VU** le Code de la Route,**VU** La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;**VU** la demande de l'entreprise **ALLCOMS TECHNOLOGIES à MONTLUEL****CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route,**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation pour permettre des travaux de génie civil pour pose de fourreaux optiques et chambres télécom « route de Bourg » dans l'agglomération

A R R E T E

=====

**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera réglementée sur la route départementale n°975, « route de Bourg » à l'intérieur de l'agglomération à proximité de l'intersection avec la rue de l'Homont. La circulation sera alternée soit manuellement soit par feu tricolore. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure. Il sera interdit de stationner et de doubler aux abords du chantier.

**ARTICLE 2 :** Cette réglementation sera applicable entre le 30 janvier et le 3 mars 2023.

**ARTICLE 3 :** La circulation sera rétablie tous les soirs ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés sauf nécessité absolue de chantier.

**ARTICLE 4 :** Selon les conditions de déroulement des travaux et leur avancement, cette réglementation pourra être levée préalablement à son expiration.

**ARTICLE 5 :** La signalisation de la présente réglementation sera mise en place par l'entreprise SOBECA.

**ARTICLE 6 :** Le Présent arrêté sera publié dans la commune de MALAFRETAZ.

**ARTICLE 7 :**

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ALLCOMS.
- Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Montrevel en Bresse,
- Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-En-Bresse à Montrevel en Bresse,
- Mr le Président du Conseil Général de l'Ain – Agence de Laiz.

Malafretaz, le 25 janvier 2023.

Le Maire Adjoint,  
Jérôme CHAVANEL.

